

PORTRAIT FRANÇOISE LABORDE



Cette sénatrice radicale de gauche oppose une laïcité intransigeante à la montée des communautarismes religieux.

La nounou de la laïcité

Par ALICE GÉRAUD
Photo FRED KIHN

Elle a parfois le sentiment contrarié que le terme «laïcité» est devenu un gros mot. Alors, comme Françoise Laborde (aucun lien avec son homonyme présidente du CSA), elle fait désormais attention à tout ce qu'elle dit. «Ça fait mal de se faire traiter d'islamophobe», soupire-t-elle. Début 2012, avec le soutien du groupe socialiste, cette sénatrice radicale de gauche s'est fait connaître en faisant adopter au Sénat une proposition de loi sur l'obligation de neutralité religieuse pour tous les professionnels de la petite enfance. Assistantes maternelles, exerçant à domicile, comprises. Le texte ne cibait aucune religion en particulier mais visait de fait les très nombreuses nounous musulmanes portant le voile. La proposition de loi avait violemment divisé la gauche (verts, communistes et une poignée de socialistes avaient voté contre). Elle n'a jamais eu le temps d'arriver à l'Assemblée. Mais le texte est parti pour refaire surface, suite aux levées de boucliers suscitées par la récente décision de la Cour de cassation dans l'affaire de la crèche Baby-Loup, qui a donné raison à une salariée portant le voile. Françoise Laborde en a fait son combat et y travaille méthodiquement.

A peine François Hollande avait-il annoncé la mise en place d'un Observatoire de la laïcité, qu'elle lui envoyait sa candidature. Puis elle a «croisé très fort les doigts». Le 8 avril, cette sénatrice aussi discrète que bavarde faisait partie des quatre parlementaires (deux de droite, deux de gauche) nommés pour siéger dans la toute nouvelle structure présidée par le socialiste Jean-Louis Bianco. Son chantier prioritaire : le travail sur une future loi sur la laïcité qu'elle espère inspirée de sa première proposition. La loi pourrait même être plus large, obligeant à la neutralité les salariés des entreprises privées accueillant du public. «Je ne vois pas pourquoi la laïcité ne concernerait que les écoles, même s'il faut être très prudent et ne pas mettre le feu aux poudres», explique-t-elle. L'affaire de la crèche Baby-Loup a été «un déclic» pour elle, bien avant la décision de la Cour de cassation. «Cette affaire démontre qu'il y a un véritable vide juridique pour les enfants de moins de 3 ans.» Depuis sa proposition de loi, la sénatrice de Haute-Garonne est devenue porte-drapeau des tenants d'une laïcité stricte, «qui ne rime pas avec tolérance mais avec neutralité». Une laïcité «ni renoucharde ni négociable». Elle dit ainsi «intransigente». Esther Benbassa, sa collègue d'Europe Écologie-les Verts avec qui elle s'était déjà chauffée au Sénat, voit là plutôt «une laïcité III^e République». «Je ne crois pas du tout

qu'elle ait, comme certains à gauche, un problème avec les musulmans, mais elle a une vision totalement dépassée, une vision imaginaire de la laïcité, celle des hassanid de la République, celle de son parti, les radicaux de gauche», analyse Esther Benbassa, qui a peu goûté que sa collègue lui envoie par courrier un livre pédagogique sur la laïcité. Françoise Laborde estime, elle, que les Verts ont «une tendance au communautarisme». Mais, elle se méfie aussi des «cathos du PS», qui ont peur qu'on touche aux camps scouts.

«Elle est gentille, souriante mais aussi très solide. C'est une femme de caractère», dit d'elle le chef des radicaux, Jean-Michel Baylet. Françoise Laborde encaisse sereinement la critique contre son idée d'imposer la neutralité aux nounous voilées. «Une telle loi ne fera pas perdre leur emploi aux assistantes maternelles musulmanes. En tout cas, pas à celles qui pratiquent leur religion de façon habituelle, raisonnable et modérée.» Féministe, elle est sceptique sur le port du voile choisi. «C'est un peu la même question avec la prostitution. Il y a des choix qui sont des non-choix.» A ceux qui lui reprochent de s'immiscer dans la sphère privée, celle du domicile des nounous, et de franchir là une ligne jaune, elle rappelle un précédent : «On l'a déjà fait avec le tabac.» De fait, il est interdit aux nounous de fumer chez elles en présence des enfants.

Elle estime que la France a été «trop tolérante» ces dernières années. «A force de laisser faire, de vouloir ménager la chèvre et le chou, on a laissé dériver les choses.» Longtemps institutrice et directrice d'école maternelle à Bagnac, à côté de Toulouse, où elle est élue, Françoise Laborde explique avoir été personnellement confrontée à cette «montée du religieux». Elle cite le cas de parents d'élèves témoins de Jéhovah. «Ils ne participent à aucune fête, même pas aux anniversaires. Pour un voyage scolaire, ils refusent qu'on puisse en cas de problème emmener leur enfant chez le médecin.» Elle ne veut pas stigmatiser de croyance en particulier. «Être laïc ne signifie pas être contre les religions.» Elle est fille de Français moyens, père ouvrier devenu ingénieur, mère au foyer. Elle a grandi dans la grande banlieue parisienne et a été élevée dans la religion catholique : école privée, messes, communion, mariage à l'Église... «Je ne vais pas renier tout cela.» Lorsqu'elle accompagne sa mère à l'église, elle fait encore le signe de croix. Mais elle dit s'être éloignée de ce genre de spiritualité et refuse de participer à des cérémonies religieuses en tant qu'élue. Exception chez les radicaux, elle n'est pas franc-maçonne.

Pas carriériste pour deux sous, Françoise Laborde est entrée en politique à pas de chat, avec la peur toute féminine de ne pas être à la hauteur ou de ne pas avoir le temps de s'impliquer à fond. Elle découvre la politique via son implication associative à Bagnac où elle s'était installée avec son mari, un ingénieur en aéronautique dont elle est aujourd'hui séparée. Elle y fréquente les élus locaux, principalement des radicaux de gauche. Elle adhère au PRG la trentaine passée, quand ses garçons commencent à grandir. Elle aime bien ce parti «pas trop grand». En 1995, le maire de Bagnac lui propose de rejoindre sa liste pour les municipales. Elle attendra 2001 pour oser se lancer en acceptant un poste d'adjointe. Dans ce parti de cumalands, elle se met à l'œuvre à mi-temps dans son école et démissionne de la présidence du club de tennis. En 2008, année de ses 50 ans, elle devient sénatrice de Haute-Garonne «grâce à la parité», et à une hausse de la population dans le département, qui crée un siège supplémentaire.

«Je n'ai donc pris la place de personne, ça aide.» Elle reste persuadée que sans cette conjonction de facteurs, elle ne se serait jamais assise dans un fauteuil du palais du Luxembourg. «J'en ai entendu des remarques à la noix, dans ce parti de machos. Avec eux, il faut avoir le sens de l'humour.» Pour mémoire, elle rappelle que les radicaux s'étaient historiquement illustrés en se positionnant contre le droit de vote des femmes. Au Sénat, elle a eu l'impression d'être «parmi les petits nouveaux [...] comme lorsqu'on passe du CM2 à la 6^e». Au départ, «comme beaucoup de femmes», elle ne prenait la parole que la nuit, lorsque l'hémicycle est clairsemé, plus féminin, et les divas couchées. Elle préfère les sujets qu'elle connaît sur le bout des doigts, sur lesquels elle se sent «légitime». ➤

EN 6 DATES

- 1958 Naissance dans le Val-de-Marne, 1980 Mariage.
- 1984 Installation dans la région toulousaine.
- 2008 Elue sénatrice PRG de Haute-Garonne.
- 2012 Proposition de loi sur la neutralité pour les assistantes maternelles.
- 8 avril 2013 Nomination à l'Observatoire de la laïcité.